

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Présents : GEROME Jean Daniel, GARRET Laurent, BORONT Mickaël, BLEU Sylvain, COLLAS Josette, GACON Anne, HUGUENOT Yvette, KUENY Stéphane, ROBERT Aude, TALGUEN Manon

Absente excusée : RAPENNE Emilie (procuration à GACON Anne)

Secrétaire de séance : GARRET Laurent

La séance est ouverte à 19h30

1) Dispositif : « Participation Citoyenne »

Cette démarche présentée par l'Adjudant Chef THEVENOT Référent Sûreté de la Gendarmerie, consiste à sensibiliser les habitants de la commune au problème de la sécurité et à les associer à la protection de leur environnement. Elle officialise le fait que **des personnes volontaires et bénévoles soient des référents en terme de vigilance** par rapport à des actes de malveillance éventuels. Le dispositif est encadré par la signature **d'un protocole entre le Préfet, le Maire et la Gendarmerie**. Le conseil municipal décide par **délibération** (votée à l'unanimité) **d'inscrire la commune dans ce dispositif**. Une réunion publique sera programmée ultérieurement pour informer la population. Les personnes intéressées et qui souhaiteraient être intégrées à cette démarche **peuvent se faire connaître auprès du Maire ou des Adjoints**.

2) Forêt :

- Le conseil Municipal, par délibération, fixe **la part d'affouage 2022 à 68 euros**. (unanimité)
- **L'assiette des coupes 2023** arrêtée par le conseil municipal s'établit comme suit :(unanimité)
 - * Vente **en bloc et sur pied** des produits des parcelles 1 af, 3a f, 15 af, 42 af et 43 af
 - * Vente **en futaie affouagère** des produits de la parcelle 51 r
 - * **Délivrance** à la commune des produits de la parcelle 49 j
 - * Vente **en bois façonné bord de route** des produits des parcelles 17 r et 42 r
- La commune se porte acquéreur pour la somme de **500 €** d'une parcelle de bois attenante à la forêt communale, d'une surface de **6 ares 88 centiares** située **au lieu dit « Au Fouilliers »**.

3) Subventions aux Associations: (vote à l'unanimité)

Maison des Jeunes : 1 290€ - Aînés Ruraux : 160€ - ADAPEI : 90€ - ADMR : 90€ - ELIAD : 90€
Souvenir Français : 80€ - Association du Pays aux 3 Provinces : 50 € - FNACA : 40€

Total : 1 890 €

Subvention **coopérative scolaire de Bouligney** : 15€ par élève soit **210€** (9 pour et 2 contre)

4) Questions diverses :

- Le conseil délibère favorablement pour le dépôt d'une partie **des archives communales** aux Archives Départementales.
- **Décision modificative budgétaire** : Transfert de crédits au chapitre 011 : 3 700 € et transfert de crédits à la section de fonctionnement (chapitre 678) : 15 800 € (travaux de démolition de la maison Bonin)
- **Le logo** définitif de la commune choisi par une majorité d'habitants sera prochainement intégré aux courriers communaux .

La séance est levée à 22h30